

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°2 « les cours d'eau et les milieux aquatiques »

Compte rendu de la réunion du 14 septembre 2004

Etaient présents :

Mme Dorine ALLART, Conseil Général du Pas-de-Calais
Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Mr Ernest AUCHART, Maire d'Hannescamps
Mr Alex BARBEAU, Amicale des Huttiers de la Vallée de la Sensée
Mr Charles BEAUCHAMP, Président de la CLE du SAGE, Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée
Mr Alain BOULANGER, Adjoint au Maire d'Aubigny-au-Bac
Mr Mathieu BREDECHE, Conservatoire des sites naturels du Nord - Pas-de-Calais
Mr Michel CARON, Maire de Bouchain
Mr Michel CAVENAILE, Communauté de Communes OSARTIS
Mr Thierry CORNIER, Conservatoire Botanique de Bailleul
Mr André COURTECUISSÉ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais
Mr Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont
Mr Henri DELATTRE, Fédération de Pêche du Nord
Mr Didier DELAVAL, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord
Mr Régis DURIEZ, Les Amis de la Vallée du Trinquise
Mr Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)
Mme Sandrine FRANCOIS, Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais, MISE 62
Mr Edmond GAZEL, Maire d'Écourt-saint-Quentin
Mr Jean-Claude GOETHALS, Maire de Saint-Léger
Mr Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais
Mr Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
Mr Pierre HOUBRON, Fédération de Chasse du Pas-de-Calais
Melle Bettina LANCHAIS, Stagiaire à l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée
Mme Thérèse LEGOFF, Présidente d'Ostrevant Bouchain Environnement
Mr Guillaume LEMOINE, Conseil Général du Nord, DSTEN
Mr Jean-Claude LUCCHETTA, Conseil Supérieur de la Pêche
Mr Jean-Claude MAIRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx
Mr Patrick MASCLET, Maire d'Arleux, Conseiller Régional
Mr Jean-Paul MONTAIGNE, Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Nord de la France
Mr Emmanuel PETIT, Fédération de Pêche du Nord
Mr Marcelin PETIT, Président du Comité Trinquise Environnement
Mr Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2, Maire de Brunémont
Mr Michel PRETTRE, Maire d'Aubencheul-au-Bac
Mr Philippe RENOUE, Pisciculteur à Rémy
Mr Christian SANTERNE, Maire de Rémy

Mr Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée
Mr André URBANIJA, Fédération de pêche du Pas-de-Calais
Mr Jean-Marc VALET, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59

Absents, excusés :

Mr Stéphane ANSART, Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais, MISE 62
Mr Jean-Marie BEAUMONT, Président de l'Amicale des Huttiers de la Vallée de la Sensée
Mr Thomas BATORI, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras
Mr Christian BOUTROUILLE, Président de la Section Douaisis du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais
Mr Francis CAMPEDELLI, Maire de Neuville sur Escout
Mr Jean-Louis CANDAT, Maire de Vaulx-Vraucourt
Mr Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger
Mr Jean-Marc DELABRE, Président du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord
Mr Denis DEROY, Adjoint au Maire de Chérisy
Mme Françoise DUHAMEL, Centre Régional de Phytosociologie
Mr Henri GAMEZ, Maire de Fressies
Mr Pascal LAGE, représentant du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais
Mr Jean-Marc LAMBIN, Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Nord de la France
Mr Dominique LECOQ, Conseil Supérieur de la Pêche
Mr Baptiste LEGAY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62
Mr Hervé LEJOSNE, Syndicat des Propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais,
Mr Jean-Marie LOISEL, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59
Mr Jean-Pierre MARSON, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras
Mr André MARTIN, Maire de Tortequesne
Mr Fabien MARTIN, Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais
Mme Stéphanie MATTON, Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis
Mr Christian MUYS, Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement du Nord - Pas-de-Calais
Mr Daniel RENARD, Président du Comité départemental de la Fédération Française de Canoë Kayak
Mme Maryvonne RINGEVAL, Maire de Raillencourt-sainte-OLle
Mr Denis SLOMANIOWSKI, Adjoint au Maire d'Aubenchaul-au-Bac
Mr Daniel TABARY, Maire de Frémicourt
Mme Karine URBAIN, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59

Mr Charles BEAUCHAMP ouvre la séance, remercie les participants de leur présence et souligne l'intérêt que portent les acteurs pour le SAGE au vu du nombre élevé de personnes présentes.

Mr Gilles POULAIN poursuit en rappelant le thème de la réunion : les Zones Humides.

Mr THIEBAUT présente ensuite le déroulement de la réunion.

1/ Les Zones Humides : définition, causes de leur disparition, intérêts et moyens pour les préserver. Présentation assurée par Jean-Marc VALET, du Service Navigation Nord - Pas-de-Calais et de la MISE 59.

2/ « Inventaire des Zones Humides du périmètre du SAGE de la Sensée », rapport de travail présenté et élaboré par Bettina LANCHAIS, stagiaire à l'Institution.

3/ Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais : activités, études et projets menés dans le cadre d'autres SAGE (Canche, Authie, Lys), par Mathieu BREDECHE du Conservatoire des Sites Naturels.

4/ Présentation de la politique du Conseil Général du Nord relative aux Espaces Naturels Sensibles, puis présentation et visite d'une Zone Humide du territoire, le Marais d'Arleux, ENS du département, par Guillaume LEMOINE du Conseil Général du Nord.

1/ Les Zones Humides : définition, causes de leur disparition, intérêts et moyens pour les préserver. Présentation assurée par Jean-Marc VALET, du Service Navigation Nord - Pas-de-Calais et de la MISE 59.

La présentation est jointe en annexe.

Principaux échanges retenus :

Mr Alex BARBEAU signale que l'interdiction d'utiliser du plomb pour la chasse dans les zones humides devra être appliquée à partir de juillet 2005 et qu'il conviendrait d'avoir une limitation plus fine, cadastrale de ces zones pour la bonne application de la loi.

Mr Patrick MASCLET évoque à ce sujet que la Région finance une étude d'impacts des plombs de chasse, étude menée par la Fédération de Chasse.

Mr Gustave HERBO indique que les forages ont des incidences sur les zones humides, et que le Préfet a répondu, suite à une demande, que les études d'impacts pour des projets de forages n'étaient pas obligatoires.

A ces propos, Mr Jean-Marc VALET révèle que les études d'impacts sont obligatoires pour les projets soumis à autorisation et non pour ceux soumis à déclaration. Depuis 2001, le moindre forage, trou, est soumis à déclaration à la MISE quelle que soit la quantité d'eau prélevée. Il ajoute que c'est la somme des forages qui a un impact important. L'étude d'incidences doit se faire dans la globalité, il convient de prendre en compte tous les forages.

Mr Charles BEAUCHAMP soulève le problème pertinent des forages. Il précise que lors d'un Comité de Rivière à Marquion, il avait demandé qu'une étude d'impacts soit réalisée compte tenu de l'ensemble des forages sur le bassin. Le Sous - Préfet avait déclaré que l'idée était bonne et qu'il allait relayer. L'Institution a été saisie à deux reprises pour des projets de forage. Le Bureau de l'Institution a adopté la même position à chaque fois : un avis très réservé. Il le sera jusqu'à ce que soient réalisées des études pour avoir une vision claire des choses. Il faut attendre les résultats de l'étude hydraulique menée par l'Institution. Au principe de solidarité, il associe celui de précaution.

Concernant les zones de préemption du Conseil Général, il évoque les difficultés rencontrées sur les secteurs de Bouchain et de Wavrechain-sous-Faulx en raison des parcelles très parsemées. Avant, certains sites n'étaient pas rachetés. Maintenant la politique des ENS est en cours de redéfinition, elle prend une nouvelle orientation.

Mr Patrick MASCLET signale qu'il existe des ratés : les grosses propriétés sont rachetées par des gros propriétaires et les petites par le Conseil Général au lieu des petits propriétaires.

Mr Marcelin PETIT indique que le SDAGE s'impose, et demande si les prescriptions du SAGE vont également s'imposer.

Mr Jean-Marc VALET avance que dans la nouvelle loi issue de la Directive européenne Cadre Eau, il est clairement indiqué que les décisions devront être conformes avec le SDAGE et le SAGE, la loi est renforcée.

Mme Géraldine AUBERT signale que l'Agence de l'Eau suit l'élaboration des SAGE, qu'il n'y a pas d'opposabilité quand il s'agit d'installation de forage ; la consultation n'est pas officielle.

Mr André COURTECUISSÉ dénonce le problème de la commune de Sailly-en-Ostrevent : plus de 50% de la commune était inscrit en zones humides dans le PLU. Suite à des réactions de la population, la presque totalité des zones agricoles mises avant en zones humides a été rendue.

2/ « Inventaire des Zones Humides du périmètre du SAGE de la Sensée », rapport de travail présenté et élaboré par Bettina LANCHAIS, stagiaire à l'Institution.

La présentation est jointe en annexe.

Principaux échanges retenus :

Mme Géraldine AUBERT signale que le travail réalisé est remarquable, et ajoute que les zones inventoriées étant pour la plupart situées le long des cours d'eau, il serait intéressant de prendre en compte les zones de remontées de nappe situées en amont du bassin.

Mr André COURTECUISSÉ évoque les aspects positifs et négatifs des arbres, signalés dans la présentation : la présence de beaucoup de saules autrefois, véritables pompes à eau, aujourd'hui remplacés par les peupliers. Il faudrait réaliser une étude sur l'utilité spécifique des arbres.

Mr Thierry CORNIER signale que l'emploi de la typologie Corine Biotope a ses limites, possède des insuffisances. Elle est parfois un handicap pour caractériser les habitats.

3/ Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais : activités, études et projets menés dans le cadre d'autres SAGE (Canche, Authie, Lys), par Mathieu BREDECHE du Conservatoire des Sites Naturels.

La présentation est jointe en annexe.

Principaux échanges retenus :

Mr Gustave HERBO demande les modalités de mise en place de plans de gestion.

Mr Matthieu BREDECHE indique que ces plans de gestion se font par site, et à l'issue de l'élaboration des inventaires et du diagnostic pour chaque site. Il faut finir le diagnostic qui couvre une saison végétale pour avoir une connaissance précise et approfondie.

4/ Présentation de la politique du Conseil Général du Nord relative aux Espaces Naturels Sensibles, puis présentation et visite d'une Zone Humide du territoire, le Marais d'Arleux, ENS du département, par Guillaume LEMOINE du Conseil Général du Nord.

Mr Guillaume LEMOINE décrit la politique départementale concernant la protection et la préservation des Espaces Naturels : le Conseil Général a adopté une gestion volontariste de ces espaces. Il perçoit une taxe qui varie entre 0 et 2% du prix des constructions dans les périmètres sensibles du département. Certaines constructions sont exonérées de cette taxe, il s'agit des bâtiments agricoles, des HLM, des logements sociaux. La création de cette taxe se justifie pleinement par la pression qu'assure la construction sur le milieu naturel. Parmi les axes prioritaires, le département entretient, valorise et restaure le réseau de chemins de randonnées. Des plaquettes pour chaque chemin de randonnée ont été créées, pour la randonnée pédestre, équestre, cyclotouristique et VTT.

Mr Jean-Claude MAIRE demande si le Conseil Général a des compétences concernant les chemins pour les 4X4.

Mr Jean-Marc VALET indique qu'une loi interdit leur pratique dans les espaces naturels.

Mr Guillaume LEMOINE ajoute que l'action du département a pour objectif d'ouvrir et de protéger les espaces naturels. Actuellement, la plupart de ces espaces sont clôturés, leur accès est souvent interdit. Le département les achète pour mieux les protéger et les ouvrir au public. Dans cette optique, le département a créé les zones de préemption. Dès qu'un espace naturel est mis en vente, il est informé et peut en faire l'acquisition prioritairement aux autres acquéreurs potentiels.

Il ajoute que le département est propriétaire d'environ 1600 ha d'Espaces Naturels Sensibles, et compte plus de 5000 ha en zones de préemption. Le département collabore avec le Conservatoire du Littoral pour préserver les bords de mer, 616 ha ont été achetés et revendus au Conservatoire. Des conventions sont passées avec les communes, VNF, ou encore l'Etablissement Public Foncier pour la requalification de friches. Le département assure la surveillance et l'entretien de ces milieux ainsi que la protection des espèces qui s'y trouvent. Des diagnostics faune / flore sont réalisés, permettant par la suite la mise en œuvre de plans de gestion.

Mr Gustave HERBO s'inquiète du devenir des espaces naturels si, à l'issue de leur achat par le département, ils sont clôturés et font l'objet uniquement de visites particulières.

Mr Guillaume LEMOINE déclare qu'en règle générale les sites sont accessibles, aucune clôture empêche leur accès, sauf ceux soumis au pâturage et quelques bouts de marais. Sur la Vallée de la Sensée, le seul site du département est fermé pour des raisons de sécurité : il existe sur ce secteur des fosses dans la tourbe qualifiées de dangereuses. Lors des travaux sur le site, un ouvrier tombé dans ce trou a pu être sauvé. Il souligne qu'il ne veut pas prendre la responsabilité de perdre un enfant, un promeneur. Concernant les usages (pêche et chasse) qui se pratiquaient sur les sites avant leur acquisition par le Département, la compatibilité avec l'accueil du public fait l'objet d'un examen. Dans 80% des cas, la pratique de la chasse perdure.